

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**Le 12 novembre 2019**

À une séance **ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi douzième jour du mois de novembre deux-mille-dix-neuf (2019)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Michel Béland, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevette, directrice générale ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière, ainsi que Monsieur Serge Courchesne, trésorier et directeur général adjoint sont également présents.

**318-11-19**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**319-11-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2019**

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019, tel que soumis.

ADOPTÉE

**320-11-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019**

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019, tel que soumis.

ADOPTÉE

**----- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- .- M. Jason Rodgers
- .- Madame Lise Côté
- .- Monsieur Richard Favreau
- .- Madame Aurore Forest

**----- DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET SURNUMÉRAIRE POUR LE MOIS**

La liste est déposée.

**----- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, dépôt est fait des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

**----- DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL - GESTION CONTRACTUELLE 2018**

Dépôt est fait du document.

**321-11-19 PARTICIPATION DES ÉLUS - SOUPER DE L'ÂGE D'OR KATERI**

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue d'un souper de Noël de L'Âge d'Or Kateri, le 6 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la conseillère Julie Rondeau, ainsi que messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc de participer à ladite activité;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**322-11-19 PARTICIPATION DES ÉLUS - CHANTIER SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE - CONCERTATION HORIZON 51**

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue de l'événement Chantier sur la sécurité alimentaire - concertation Horizon, le 21 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la conseillère Isabelle Morin ainsi que monsieur le conseiller Sylvain Bouchard de participer à l'événement;

Madame la conseillère Julie Rondeau, propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**323-11-19 PARTICIPATION DES ÉLUS - INVESTIR ROUSSILLON - UN PAS VERS L'AGRICULTURE URBAINE**

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la conférence Investir Roussillon, un pas vers l'agriculture urbaine, le 21 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la conseillère Julie Rondeau ainsi que monsieur le conseiller Michel LeBlanc de participer à la conférence;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**324-11-19 PARTICIPATION DES ÉLUS - SOUPER MÉCHOUI - CADETS DE STE-CATHERINE - ACTIVITÉ DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT que le conseil est informé d'une soirée souper Méchoui, le 23 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à monsieur le conseiller Michel Béland de participer à ladite activité;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau que celui-ci soit et est par la présente, délégué à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**325-11-19 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CAMPAGNE CENTRAIDE 2019**

CONSIDÉRANT que le rôle de la municipalité n'est pas de disposer de ressources pour aider directement des citoyens au prise avec des problèmes de toute nature ;

CONSIDÉRANT que ces citoyens sont généralement référés à des organismes de Centraide;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée monsieur le conseiller Sylvain Bouchard d'autoriser une contribution financière de 400\$ auprès de Centraide dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.

Que le trésorier soit et est par la présente, autorisé à verser ce montant.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**326-11-19 CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOUPER DE NOËL - FAMILLES DÉFAVORISÉES**

CONSIDÉRANT la tenue d'un souper de Noël pour des familles défavorisées;

CONSIDÉRANT que l'activité aura lieu au sous-sol de l'église de Sainte-Catherine;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par madame la conseillère Julie Rondeau de verser une contribution financière de 100 \$ à la Paroisse de St-Constant.

Madame la mairesse Jocelyne Bates et monsieur le conseiller Sylvain Bouchard participeront à l'activité.

Que le trésorier soit et est par la présente, autorisée à verser ce montant.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**327-11-19 CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CORPS DE CADETS DE LA MARINE ROYALE**

CONSIDÉRANT que le Corps de cadets est un organisme reconnu;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas d'autoriser une contribution financière de 250 \$ dans le cadre du programmes dons et subventions.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**328-11-19 CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MAISON DU GOÉLAND**

CONSIDÉRANT La Maison du Goéland est un organisme communautaire régional de notre territoire;

CONSIDÉRANT que La Maison du Goéland vient en aide aux citoyens de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que le Service Sports, culture et vie communautaire reconnaît cet organisme depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que l'organisme célèbre son 25ième anniversaire.

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard d'octroyer à La Maison du Goéland un montant de 500,00\$ afin de reconnaître 25 ans d'implication dans la communauté.

Que cette subvention soit attribuée par le poste budgétaire Dons et Subventions.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**329-11-19 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à la Loi sur les cités et villes;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin de nommer à titre de maires suppléants, tel que précisé par la loi:

Conseiller (ère)	District	Période
Martin Gélinas	2	1 <sup>er</sup> janvier au 28 février 2020
Sylvain Bouchard	4	1 <sup>er</sup> mars au 30 avril 2020
Julie Rondeau	3	1 <sup>er</sup> mai au 30 juin 2020
Michel Béland	5	1 <sup>er</sup> juillet au 31 août 2020
Michel LeBlanc	6	1 <sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2020
Isabelle Morin	1	1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2020

Que ceux-ci soient aussi désignés comme substitut à la mairesse à la Municipalité régionale de Comté de Roussillon, à titre de conseiller (ère) de comté.

Que de plus, ceux-ci soient et sont par la présente, autorisés à signer tous les chèques et ordres de paiements de la Ville, ainsi que tout autre document, entente et/ou contrat à intervenir en l'absence de la mairesse. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**330-11-19 PERMANENCE D'UNE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ NIVEAU 1**

CONSIDÉRANT la date d'embauche de madame Julie St-Onge dans la fonction de technicienne en comptabilité niveau 1

CONSIDÉRANT que la période de probation pour l'obtention du statut d'employée permanente est de cent-quatre-vingt (180) jours travaillés;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des services financiers et administratifs;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau d'accorder à madame Julie St-Onge, le statut d'employée permanente à titre de technicienne en comptabilité niveau 1, à compter du 28 novembre 2019, soit à la fin de ladite période de probation.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**331-11-19 ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2020**

CONSIDÉRANT que la ville de Sainte-Catherine souhaite continuer à mettre de l'avant des actions permettant d'offrir un environnement sûr permettant aux personnes et aux familles de s'épanouir pleinement;

CONSIDÉRANT que les budgets utilisés pour la réalisation des actions sont à même les enveloppes existantes;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas d'adopter le plan d'action en prévention de la criminalité 2020.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**332-11-19 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - AMÉNAGEMENT ALVÉOLE - ÉTAPE 2**

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc d'octroyer l'achat des éléments présentés de STEELCASE au montant de 1 999 \$ toutes taxes incluses et BRODEUR INSTALL pour un montant de 949 \$ toutes taxes incluses pour un montant total de 2 948,00 \$ toutes taxes incluses ainsi que des frais accessoires de l'ordre de 392,06 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense totale de 3 050\$ (Coût net de ristournes TPS et TVQ) soit financée par le fonds de roulement. Le remboursement se fera sur une période de cinq ans à partir de l'année 2020 pour un montant annuel de 610 \$.

ADOPTÉE

**333-11-19 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - CAMION DIX ROUES - CRÉDIT-BAIL (RÉSIDUEL)**

CONSIDÉRANT qu'en 2014, un contrat de location avec une option d'achat, financé en crédit-bail, a été signé avec la Banque HSBC du Canada pour l'acquisition d'un camion Freightliner 108SD pour l'utilisation par le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'en 2019, la Ville doit payer le montant résiduel de 42 785,08 \$ incluant les taxes, afin de finaliser l'acquisition de cet équipement.

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas de financer cette dépense par un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 39 068,48 \$ (net ristourne des taxes) remboursable sur une période de cinq ans à partir de l'année 2020 en cinq versements égaux de 7 813,70 \$.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

334-11-19

**EMPRUNT DE 3 321 000 \$ PAR OBLIGATIONS - RÈGLEMENT NUMÉROS 710-08, 700-08, 703-08, 718-09, 698-07, 736-11, 749-12, 774-14, 773-14, 743-12, 754-13, 769-13, 844-19**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Catherine souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 321 000 \$ qui sera réalisé le 26 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
710-08	68 700 \$
700-08	377 600 \$
700-08	880 000 \$
703-08	21 600 \$
718-09	1 288 795 \$
698-07	16 200 \$
736-11	18 000 \$
749-12	81 705 \$
774-14	149 600 \$
773-14	40 500 \$
743-12	25 600 \$
743-12	30 400 \$
754-13	126 700 \$
754-13	48 600 \$
769-13	81 000 \$
844-19	66 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 novembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mai et le 26 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la)

secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. des Moissons-et-de-Roussillon  
296, VOIE DE LA DESSERTÉ  
ST-CONSTANT, QC J5A 2C9

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville de Sainte-Catherine, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

335-11-19

**EMPRUNT DE 3 321 000 \$ PAR OBLIGATIONS - RÈGLEMENT NUMÉROS 710-08, 700-08, 703-08, 718-09, 698-07, 736-11, 749-12, 774-14, 773-14, 743-12, 754-13, 769-13, 844-19 - ADJUDICATION**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 710-08, 700-08, 703-08, 718-09, 698-07, 736-11, 749-12, 774-14, 773-14, 743-12, 754-13, 769-13 et 844-19, la Ville de Sainte-Catherine souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 novembre 2019, au montant de 3 321 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

<b>1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.</b>			
632 000 \$	2,00000 %	2020	
648 000 \$	2,00000 %	2021	
664 000 \$	2,00000 %	2022	
681 000 \$	2,10000 %	2023	
696 000 \$	2,20000 %	2024	
Prix : 99,14200		Coût réel : 2,39024 %	
<b>2 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION</b>			
632 000 \$	2,05000 %	2020	
648 000 \$	2,10000 %	2021	
664 000 \$	2,15000 %	2022	
681 000 \$	2,25000 %	2023	
696 000 \$	2,35000 %	2024	
Prix : 99,49500		Coût réel : 2,40565 %	
<b>3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</b>			
632 000 \$	2,00000 %	2020	
648 000 \$	2,00000 %	2021	
664 000 \$	2,05000 %	2022	
681 000 \$	2,15000 %	2023	



696 000 \$	2,20000 %	2024
Prix : 99,14600		Coût réel : 2,41231 %
4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
632 000 \$	2,00000 %	2020
648 000 \$	2,00000 %	2021
664 000 \$	2,05000 %	2022
681 000 \$	2,15000 %	2023
696 000 \$	2,20000 %	2024
Prix : 99,10889		Coût réel : 2,42518 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 321 000 \$ de la Ville de Sainte-Catherine soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

336-11-19

#### **COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA DISPOSITION DE SOLS CONTAMINÉS POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC SUR LA RUE GARNIER**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard d'autoriser des dépenses supplémentaires jusqu'à un maximum de 80 115 \$ toutes taxes incluses permettant les travaux de disposition de sols contaminés déjà identifiés au chantier, mais que nous négocions présentement à la baisse.

D'autoriser une provision additionnelle jusqu'à un maximum de 104 500 \$ toutes taxes incluses qui sera utilisée seulement si d'autres sols contaminés sont découverts sur le reste du chantier.

Compte tenu des quantités déjà identifiées et de celles additionnelles estimées, les dépenses supplémentaires maximums pour la disposition de sols contaminés sont de 184 615\$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

**337-11-19 COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE REMPLACEMENT D'UNE SECTION DE L'ENTRÉE DE SERVICE SANITAIRE DE ROTHSAY SITUÉ SUR LA 1 ÈRE AVENUE, PROJET GAINAGE DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA 1 ÈRE AVENUE**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland d'autoriser des dépenses supplémentaires jusqu'à un maximum de 79 550 \$ TTI permettant les travaux de remplacement d'une section de l'entrée de service sanitaire de Rothsay. Nous effectuerons les travaux en régie contrôlée pour réduire les coûts au maximum.

D'autoriser une provision additionnelle jusqu'à un maximum de 20 000 \$ toutes taxes incluses qui sera utilisé si des sols contaminés sont découverts lors de l'exécution des travaux.

ADOPTÉE

**338-11-19 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FIMEAU POUR LA RÉHABILITATION DES CONDUITES D'AQUEDUC / SANITAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard d'autoriser et de confirmer le dépôt d'une demande d'aide financière au programme FIMEAU pour les travaux de renouvellement de conduites énumérées au tableau ci-haut.

Il est recommandé de s'engager à respecter toutes les modalités du guide sur le programme FIMEAU.

Il est recommandé de s'engager à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer les responsabilités en lien avec la réalisation et le financement associé aux travaux.

Il est recommandé de s'engager à payer notre part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation associés au projet.

Il est recommandé de s'engager à assumer tous les coûts non admissibles, les dépassements de coûts et directives de changements associés à ce projet.

D'autoriser M. Pietro De Cubellis, directeur du service du génie, et/ou Serge Courchesne, directeur général adjoint, à déposer ladite demande et à signer pour et au nom de la ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

**339-11-19 APPROBATION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DU DEVIS DE PERFORMANCE DU NOUVEAU CENTRE SPORTIF**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

CONSIDÉRANT que le conseil doit approuver les critères devant servir à l'évaluation des offres par un comité de sélection;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau d'approuver les critères d'évaluations suivant:

Critère d'évaluation	Pointage
Expérience et qualification du soumissionnaire	20 pts
Chargé de projet	30 pts
Équipe de travail	20 pts
Compréhension du mandat et méthodologie	30 pts

et de permettre l'utilisation de cette grille de pondération pour les services professionnels pour la réalisation du devis de performance du nouveau centre sportif.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

340-11-19

**LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT LAURENTIDES-OUTAOUAIS POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE 2015 AU 1ER NOVEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Catherine est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG sous le numéro 242-52-205 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 1<sup>er</sup> novembre 2016;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 100 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la municipalité de Sainte-Catherine y a investi une quote-part de 13 583,00 \$ représentant 13,58% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

**5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Catherine confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par

l'assureur AIG pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Catherine demande que le reliquat de 97 540,64 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Catherine s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 1<sup>er</sup> novembre 2016;

CONSIDÉRANT que l'assureur AIG pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Catherine s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 1<sup>er</sup> novembre 2016;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas d'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides-Outaouais dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

341-11-19

**ACCEPTATION DES TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – TRAVAUX D'ASPALTAGE CROISSANT MARCO-POLO – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin de confirmer la réalisation des travaux et d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés au Croissant Marco-Polo pour le montant subventionné de 8 423 \$.

ADOPTÉE

342-11-19

**DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC DE ROUSSILLON DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENTS DES COMMUNAUTÉS POUR L'ANNÉE 2018-2019 ET 2019-2020**

CONSIDÉRANT que la MRC de Roussillon a signé, en 2015, une entente relative au Fonds de développement des territoires (FOT) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que cette entente vise la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans le domaine social, culturel, économique et environnemental;

CONSIDÉRANT l'importance du Développement durable pour la MRC de Roussillon sur de nombreux enjeux de la région dans une volonté d'amélioration continue de la qualité de vie de son territoire, notamment dans le cadre de l'adoption d'un premier schéma d'aménagement et de développement durable (SADD);

CONSIDÉRANT la source durable de la planification stratégique de la Ville de Sainte-Catherine : Source urbaine d'avenir, vision 2025;

CONSIDÉRANT les sources d'innovation et d'audace de la planification stratégique de la Ville de Sainte-Catherine : Source urbaine d'avenir, vision 2025;

CONSIDÉRANT le partenariat innovant de la Ville de Sainte-Catherine avec le pôle Ideos de l'École des Hautes Études commerciales de l'Université de Montréal pour l'élaboration de sa politique de développement durable : Empreinte d'avenir, héritage de demain;

CONSIDÉRANT que l'élaboration de la politique de développement durable : Empreinte d'avenir, héritage de demain est un travail structurant qui touche les valeurs sociale, culturelle, économique et environnementale, mis de l'avant par la MRC de Roussillon dans ses planifications.

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par madame la conseillère Julie Rondeau d'adresser une demande à la MRC de Roussillon dans le cadre du Fonds de développement des communautés pour les années 2018-2019 et 2019-2020.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

343-11-19

**480, RUE CENTRALE (À PROXIMITÉ DU BOULEVARD MARIE-VICTORIN) / PIIA / NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DE 33 UNITÉS - 4 ÉTAGES / DEMANDE # 2019-0044**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de construction pour un nouveau bâtiment résidentiel de 33 logements répartis sur 4 étages, projeté sur les lots n° 2 373 766, 2 373 767 et 2 373 768;

CONSIDÉRANT les orientations d'aménagement des secteurs à développer, redévelopper ou requalifier du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que le projet de construction proposé semble respecter le règlement de zonage n° 2009-Z-00;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la dérogation mineure n° 2019-0053 concernant la marge avant du bâtiment projeté et l'empiétement dans une marge latérale d'une construction souterraine non apparente destinée à un stationnement souterrain;

CONSIDÉRANT que le projet de construction est assujéti aux objectifs et critères de la section 33 du règlement 2012-00 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les objectifs de la section 33 du règlement 2012-00 portant sur les PIIA notamment de favoriser une intégration cohérente et harmonieuse des matériaux et couleurs des bâtiments dans le paysage urbain;

CONSIDÉRANT qu'une garantie financière correspondant à 5% du coût des travaux déclarés pour l'émission du permis jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par bâtiment est exigée selon l'article 23 du règlement 2012-00 portant sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude du projet par le Comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas d'accepter le présent projet de construction tel que présenté.

Toutefois, les membres demandent de :

- Rehausser la qualité des matériaux par le remplacement du matériau léger proposé par un matériau de qualité supérieure en matière de durabilité et d'esthétisme;
- Atténuer le contraste entre le matériau léger et les autres matériaux de revêtement, notamment de remplacer le blanc par une couleur légèrement plus foncée et mieux harmonisée aux revêtements principaux;
- Intégrer des bornes de recharges pour les véhicules électriques au sein du projet.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

344-11-19

**FUTUR 480, RUE CENTRALE (À PROXIMITÉ DU BOULEVARD MARIE-VICTORIN) / DEROGATION MINEURE / STATIONNEMENT SOUTERRAIN EN TRÉFONDS ET MARGE AVANT RELATIVE AUX CONSTRUCTIONS VOISINES / # 2019-0053**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de construction pour un nouveau bâtiment résidentiel de 33 logements répartis sur 4 étages, projeté sur les lots actuels n° 2 373 766, 2 373 767 et 2 373 768, laquelle nécessite l'obtention d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure est conforme aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas de préjudices sérieux au voisinage;

CONSIDÉRANT que le refus de la dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT l'étude complète du dossier par le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland d'accepter pour un nouveau bâtiment résidentiel de 33 logements répartis sur 4 étages, sur les lots actuels n° 2 373 766, 2 373 767 et 2 373 768, la demande de dérogation mineure concernant la marge avant du bâtiment et l'empiétement de la construction souterraine non apparente, visant à :

- Autoriser, pour un futur bâtiment résidentiel, une marge avant de 6,07 mètres alors que la marge minimale calculée conformément aux dispositions de l'article 75 du règlement 2009-Z-00 est de 8,95 mètres. Il s'agit d'une dérogation de 2,88 mètres.

- Autoriser un empiètement de 4 mètres pour une construction souterraine non apparente, destinée à un stationnement souterrain, malgré la prescription du tableau 79, ligne 7-b, du Règlement de zonage 2009-Z-00, tel qu'amendé, lequel prescrit un empiètement de 0 mètre dans une marge latérale.

Le tout tel que présenté au plan projet d'implantation n° 26 761 préparé le 10 septembre 2019 par Monsieur Daniel Bédard, arpenteur-géomètre, au numéro 40326 de ses minutes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**345-11-19 45-85, RUE JOGUES (À PROXIMITÉ DU BOULEVARD MARIE-VICTORIN / / PIIA / HABITATIONS RIVE SAINTE-CATHERINE / RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES / DEMANDE # 2019-0054**

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une nouvelle demande de certificat d'autorisation pour des rénovations extérieures sur deux bâtiments résidentiels situés au 45 et 85, rue Jogues;

CONSIDÉRANT que le projet présenté semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères architecturaux de la section 11 du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude d'une précédente demande étudiée le 16 septembre 2019 par les membres du CCU et ayant fait l'objet de la résolution du conseil municipal n°286-10-19, abordant notamment la nécessité de choisir des matériaux et des couleurs mettant en valeur le caractère distinctif des bâtiments ainsi que la création d'un contraste plus soutenu entre les divers matériaux;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas d'accepter le projet de rénovations extérieures, tel que présenté.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**346-11-19 545 RUE CENTRALE (À PROXIMITÉ DU BOULEVARD MARIE-VICTORIN) / RÉNOVATION EXTÉRIEURE / PIIA / # 2019-0056**

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de certificat d'autorisation pour des rénovations extérieures;

CONSIDÉRANT que le projet présenté semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères architecturaux de la section 25 du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland d'accepter le projet de rénovations extérieures, tel que présenté.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**347-11-19**

**FUTUR 480 RUE CENTRALE (ENTRE LES BOULEVARDS MARIE-VICTORIN ET ST-LAURENT) / CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS EXIGÉE LORS DE L'ÉMISSION DU PERMIS DE LOTISSEMENT ET/OU CONSTRUCTION DU BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT la résolution positive du projet de construction proposé et le projet de lotissement qui en découle;

CONSIDÉRANT les exigences de contribution du règlement concernant le lotissement et le règlement n° 2009-Z-00 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT le plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Sainte-Catherine.

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas d'exiger du promoteur concerné une contribution en argent équivalant à 10% de la valeur des terrains situés sur les lots 2 373 766, 2 373 767 et 2 373 768, visés par le projet de lotissement et de redéveloppement.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**348-11-19**

**APPEL D'OFFRES SP19SCVC11 - SERVICES PROFESSIONNELS EN COORDINATION, PLANIFICATION, ORGANISATION, ANIMATION DES PROGRAMMES DE CAMPS DE JOUR, CAMPS SPÉCIALISÉS, SERVICE DE GARDE ET D'ACCOMPAGNEMENT**

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final est Groupe Domisa inc.;

CONSIDÉRANT que le montant de la dépense 2020 présenté par le Groupe Domisa inc. respecte le montant alloué au budget 2020 pour l'ensemble de l'offre de camps de jours;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard d'octroyer un contrat de 2 ans avec une option de renouvellement pour une année additionnelle au montant avant taxes de 206 172 \$ à la firme Groupe Domisa inc

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE



**349-11-19 APPEL D'OFFRES SP19TP15 - OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME QUADRIENNAL D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE POUR LA PÉRIODE 2020 À 2023 INCLUSIVEMENT**

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Installume Inc.

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas d'octroyer le mandat « Programme quadriennal d'entretien du réseau d'éclairage pour la période 2020 à 2023 inclusivement (SP19TP15) » au plus bas soumissionnaire conforme soit « Installume Inc. » au montant de 123 795,88 \$ toutes taxes incluses.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**350-11-19 OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE GAINAGE DE CONDUITE D'AQUEDUC - SOUS LA VOIE MARITIME**

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas d'octroyer le contrat de travaux de gainage de conduite d'aqueduc - traverse sous la Voie maritime à Aquarehab (Canada) Inc, au montant de 709 050,82\$ toutes taxes incluses.

Ce projet sera financé par le TECQ.

ADOPTÉE

**351-11-19 OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE DU CENTRE SPORTIF**

CONSIDÉRANT que GP Santé (Martin Claveau) a une connaissance importante de l'ensemble du dossier du centre sportif et que nous sommes satisfaits des services rendus à ce jour;

CONSIDÉRANT que GP Santé a les ressources nécessaires pour répondre au besoin du mandat;

CONSIDÉRANT le cours délai pour analyser et rédiger le PFT, étape cruciale pour la réalisation du mandat de devis de performance;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas d'octroyer un contrat de gré à gré à GP santé, sous base forfaitaire de 34 492,50 \$ toutes taxes incluses, pour la réalisation du programme fonctionnel et technique pour le centre sportif.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**352-11-19 COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas d'autoriser le paiement des comptes payés et à payer du mois d'octobre 2019, le tout tel que plus amplement décrit comme suit soit:

- .- un montant de 750 178,12 \$ pour les déboursés mensuels du mois d'octobre 2019 (la liste des chèques à être émis), tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs en date du 31 octobre 2019;
- .- un montant de 2 138 818,43 \$ pour les chèques et dépôts directs aux fournisseurs;
- .- un montant de 279 807,49 \$ pour les paiements directs;

Et d'approuver un montant de 476 534,53 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois. Le tout tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs.

ADOPTÉE

**353-11-19 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1010-01-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1010-01 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE**

Madame la conseillère Julie Rondeau donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 1010-01-10 modifiant le règlement 1010-01 tel qu'amendé concernant les nuisances, la paix et le bon ordre.

Un projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la loi.

**354-11-19 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 850-19 DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020**

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 850-19 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2020.

Un projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la loi.

**355-11-19 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 851-19 DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 851-19 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville.

Un projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la loi.

**356-11-19 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 852-19 RELATIF À LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur le conseiller Michel Béland donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 852-19 relatif à la cueillette des matières résiduelles dans la municipalité.

Un projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la loi.

357-11-19

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 849-19 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE GUÉRIN INCLUANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'ÉGOUT PLUVIAL, DE RÉFECTION D'ÉGOUT SANITAIRE, DE CHAUSSÉE, DE CONSTRUCTION DE BORDURES, DE TROTTOIRS ET D'ÉCLAIRAGE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE UN MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DOLLARS (1 783 000 \$)**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 8 octobre 2019, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc d'adopter le règlement numéro 849-19 décrétant des travaux de reconstruction de la rue Guérin incluant des travaux d'installation d'égout pluvial, de réfection d'égout sanitaire, de chaussée, de construction de bordures, de trottoirs et d'éclairage et un emprunt au montant de un millions sept cent quatre-vingt-trois mille dollars (1 783 000\$).

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

358-11-19

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-00-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-00 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - STATIONNEMENT DE NUIT - PÉRIODE HIVERNALE**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 8 octobre 2019, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas d'adopter le règlement numéro 1008-00-29 modifiant le règlement numéro 1008-00 tel qu'amendé concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- .- Madame Aurore Forest
- .- Monsieur Richard Favreau
- .- Madame Lise Côté
- .- Monsieur Pierre Paquette

-----

## COMMUNICATIONS AU PUBLIC

**359-11-19**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MME JOCELYNE BATES  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ME PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2019.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Serge Courchesne, trésorier

Version non-approuvée